

5 février 2020

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 mai 2018 de M^{me} Ariane Arlotti et M. Morten Gisselbaek: «Quel est l'impact environnemental en ce qui concerne les eaux usées des grosses institutions et complexes urbains de la Ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que les plus grands complexes et institutions publiques de la Ville sont de par leur utilisation (par des milliers et des milliers d'usagers et d'usagères, d'employé-e-s) des producteurs importants d'eau usée, quel en est l'impact pour l'environnement?

Prenons deux cas; le premier:

sachant que les piscines et les centres sportifs de la Ville n'utilisent pas que des produits 100% biodégradables pour leurs nettoyages hebdomadaires ou quotidiens; que la piscine des Vernets, une fois par année, lors des grands travaux de nettoyage et de réparations annuels, déverse directement dans l'Arve le contenu de ses trois bassins (piscine olympique de 50 m + piscine de 25 m + pataugeoire), à savoir plusieurs milliers de mètres cubes d'eau chlorée directement dans l'Arve;

quelles sont les conséquences du déversement direct de plusieurs milliers de mètres cubes d'eau chlorée pour l'Arve et pour son biotope?

Prenons le deuxième cas: les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Sachant que les villes qui ont des hôpitaux universitaires sont réputées pour avoir beaucoup plus de micropolluants dans les eaux que les autres, à cause entre autres des quantités de traitements et des médicaments utilisés quotidiennement, est-ce que les HUG sont équipés de filtres particuliers pour les eaux usées ou laisse-t-on cette gestion aux stations d'épuration?

Concernant toutes ces questions, quels sont les efforts faits par la Ville? Quels sont également les efforts faits auprès des employé-e-s et des usagers et usagères?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Piscine intérieure des Vernets

La vidange annuelle des bassins s'effectue par le Service des sports entre fin août et début septembre, durant la période des grands nettoyages et réparations.

L'eau, provenant de tous les bassins (2500 m³), est effectivement déversée dans l'Arve. Cette opération se fait après un minimum de vingt-quatre heures de repos, sans aucun traitement et permet la disparition des substances oxydantes et agents désinfectants présents dans les produits de traitement utiles aux eaux de baignade. Dès lors, celles-ci sont considérées comme non polluées et sans risque d'atteinte au milieu naturel.

Techniquement, il n'est pas possible de vider un tel volume d'eau dans le réseau des eaux usées en raison des limites de capacités de la Station d'épuration (STEP). Avant de procéder à la vidange dans l'Arve, le Service des sports procède à une dernière analyse de l'eau et avise le technicien des Services industriels de Genève.

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Actuellement, les STEP dégradent essentiellement les polluants (carbonés, phosphorés et azotés) présents dans les eaux usées. Elles n'éliminent que partiellement les substances chimiques réunies sous le terme de «micropolluants» tels que les médicaments, cosmétiques, biocides, additifs alimentaires et substances entrant dans la composition de détergents, de produits d'imprégnation, de peintures, etc. Les HUG ne traitent pas les micropolluants à la source. Ces derniers transitent dans le réseau des eaux usées de la ville jusqu'aux STEP, de la même manière que les micropolluants liés aux médicaments consommés par la population en mode ambulatoire qui représentent une fraction conséquente de la pollution globale.

La STEP d'Aire, qui traite 85% des eaux du canton, va subir une importante extension de sa capacité de traitement sur le plan quantitatif à l'horizon 2025. En effet, elle augmentera ses capacités, permettant le traitement maximum des eaux usées de 1 million d'équivalents habitants (vs 600 000 aujourd'hui). Elle procédera également à une augmentation de la qualité des traitements de ses installations en intégrant dans ce cadre le traitement séparé du carbone, de l'azote, suivi d'un traitement des micropolluants par oxydation à l'ozone et filtration sur sable.

La STEP de Villette, qui traite une partie du solde des eaux usées du canton, sera quant à elle adaptée pour le traitement des micropolluants déjà en 2022 au moyen d'un procédé d'adsorption sur charbon actif.

Concernant les efforts entrepris par la Ville sur ces questions et sur les sujets relevant de sa compétence (les HUG étant cantonaux), il y a un respect strict des lois, des règlements ainsi que des consignes exigées par les différents services cantonaux, que ce soit l'Office cantonal de l'eau (l'OCEau) ou celui de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani